

**COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL SAINT-PAUL FLAUGNAC
du 22 mai 2017**

Le Conseil Municipal de Saint-Paul Flaugnac dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Gilbert Raynal maire adjoint.

Présents : BOUZERAND Florence, CARLES Eric, DEILHES Michèle, DELFAU Jérôme, FAISANT Michelle, GARRIGUES Jean-Michel, GIBERT Pascal, GIRMA Alain, GISBERT Benoît, LABATTUT Bernadette, MESLEY Emilie, RAYNAL Gilbert, REGEASSE Dominique, RESSEGUIER Michel, RINGOOT Marie-Claude, ROBERTIES Sébastien, RUAUX Béatrice, SCHROEVEN Rita, TAMAGNONE Serge, TEULIERES Monique.

Absents, excusés: CLARY Josette, MARTINEZ Claude, MOURGUES Sébastien, POUGET Claude, POUGET Rachel.

A été désignée secrétaire : Rita SCHROEVEN.

A l'ouverture de la séance Monsieur le Maire adjoint demande que soit ajouté à l'ordre du jour un délibéré afin de lui donner pouvoir pour adhérer à l'étude « Regroupement Achat Energie gaz et Electricité » conduit par la F.D.E.L

1- DELIBERATION ETUDE REGROUPEMENT ACHAT ENERGIE GAZ ET ELECTRICITE.

La Fédération Départementale d'Energies du Lot organise une mise en concurrence légale des tarifs d'électricité.

L'adhésion à cette étude implique la transmission de renseignements concernant notamment nos abonnements et notre consommation d'énergie. Monsieur le Maire demande une délibération lui autorisant de transmettre les renseignements demandé à F.D.E.L.

DECISION ADOPTE A L'UNANIMITE

2 – POINT SUR LA CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE ECOLE A FLAUGNAC.

Treize architectes ont déposé un dossier de candidature pour ce projet. Il nous appartient maintenant de sélectionner trois d'entre eux en vue de l'étape suivante

3 - RESTAURANT SCOLAIRE DE SAINT PAUL.

Le choix des entreprises pour la restructuration et l'aménagement de l'ancienne école de ST Paul en restaurant scolaire a été fait.

Le global des devis correspondent à l'estimation du SDAIL.

Ce choix doit être soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Huit lots avaient été soumis à appel d'offre :

- Lot N° 1 : Gros œuvres : attribué à la S.ARL. Ringoot Construction
- Lot N° 2 : Carrelages : attribué à l'entreprise Lacaze
- Lot N° 3 : Cloisonnements : attribué à SARL Déco 46
- Lot N° 4 : Menuiseries extérieures : Infructueux
- Lot N° 5 : Menuiseries intérieures : attribué à SARL Déco 46
- Lot N° 6 : Peinture : attribué à SARL Déco 46
- Lot N° 7 : Electricité : attribué à l'entreprise Fauché Electricité Industrielle
- Lot N°8 : Plomberie, ventilation : attribué à l'entreprise Fauché Electricité Industrielle

Seul l'appel sur l'offre du lot « Menuiseries extérieures » a été infructueux

Une demande de devis sera faite auprès d'une entreprise.

DECISION ADOPTE A L'UNANIMITE.

4 – QUESTIONS DIVERSES.

- Le four de la salle des fêtes de Flaugnac ne fonctionne plus.
Madame Rita Schroeven doit demander un devis de réparation et se renseigner sur le prix d'un remplacement par un four neuf.

- Rythmes scolaires : il a été évoqué l'éventuelle possibilité de modifier les rythmes scolaires.
Une concertation devra avoir lieu avec les parents, les enseignants et les responsables d'établissements scolaires.

- Accompagnateurs des bus scolaires : La Région souhaite supprimer les accompagnateurs dans les bus scolaires.
A l'heure actuelle nous n'avons pas de solution pour pallier à ce problème.

- Le terrain de tennis : Le terrain de tennis est en très mauvais état.
Des devis vont être demandés pour le remplacement du filet et la remise en état du sol et marquage.

- Attribution noms et numéros rue, chemins, routes.
C'est un chantier qui va demander un énorme investissement surtout en termes de temps.
C'est cependant nécessaire, notamment pour des raisons de sécurité. Nous avons un problème récurrent de services de secours retardés pour cause d'adresses imprécises.
Mais on peut voir le côté amusant de la chose qui consistera à trouver un nom adéquat à chaque rue, chemin, impasse de nos villages.

- Commission Communication : une réunion se tiendra le 30 mai 2017 à 16h pour travailler sur le prochain bulletin municipal.

La séance est levée à 22 h40.